

Entretien avec **Jean-Louis THOMAS (Pouxoux Le Choix)**
Sujet **Elargissement de notre Communauté de communes**
Date **13 février 2009**

Légende :

PPC : Association Pouxoux Point Com

JLT : Jean-Louis THOMAS

PPC : Pourquoi t'es-tu opposé à cette extension dès son annonce ?

*JLT : J'ai eu connaissance de ce projet tout à fait **par hasard**, la réunion d'Arches n'a pas été annoncée normalement (un entrefilet dans un journal le matin même).*

*La précipitation, le flou entourant cette «opération» m'a d'abord (comme d'autres) interpellé. J'étais présent à Arches le 19 septembre 2008 et j'ai remarqué que nombre d'**adjoints** (de Pouxoux et d'ailleurs) n'étaient au courant de rien.*

J'ai étudié les nouvelles compétences promises à la future Communauté de Communes (COMCOM). J'ai pris des contacts notamment avec certains maires exclus de l'ancienne Communauté de la Vôge et d'autres plus proches de nous. Je n'étais pas opposé par principe mais méfiant, je ne voyais pas l'utilité de cette extension vers Xertigny. Nous n'avons pas les mêmes intérêts, il n'y a aucune cohérence géographique et économique.

*Avec l'accord des élus de mon groupe Pouxoux Le Choix (PLC), j'ai adressé un courrier à **chaque** conseiller municipal des 7 communes concernées pour attirer leur attention et leur suggérer de différer leur décision.*

PPC : ARCHES puis JARMENIL t'ont suivi !

JLT : Je n'ai pas la prétention de croire que seul mon courrier a emporté leur décision.

Ces deux communes ont pris le temps de la réflexion, pesé les avantages et les inconvénients et se sont prononcées souverainement ; la solution de repousser au 1^{er} janvier 2010 l'adhésion de Xertigny/Hadol/Uréménil (XHU) était la sagesse même. De notre côté, dès le départ et sans nous être concertés, nous étions d'accord tous les 7 pour adopter également cette solution permettant de faire le point en 2009 sur une Communauté toute neuve et n'ayant pas encore eu le temps de faire ses preuves (je rappelle que plusieurs conseils municipaux ont été modifiés en 2008, celui d'Arches totalement renouvelé et que le nouveau Président M. Eymard n'exerce cette fonction que depuis quelques mois). De plus tous nos concitoyens avaient cette même question : pourquoi vers Xertigny.

PPC : Finalement, qui a pris la décision ?

JLT : Par 11 voix pour, 7 contre et 1 blanc, le Conseil Municipal de Pouxoux (dernier Conseil à se prononcer) a fait passer la «majorité qualifiée» des 7 Communes en faveur de l'extension. C'est dire l'énorme responsabilité prise en parfaite connaissance de cause !

*Ce qui est grave maintenant, c'est que notre Commune est passée de la plus importante de la COMCOM à la troisième et que sa voix n'est plus **déterminante**.*

PPC : Quelles sont les conséquences de cet élargissement ?

*JLT : Je vois très peu d'avantages pour Pouxoux et encore moins pour Jarménil. Outre la perte du pouvoir **décisionnel**, l'extension des compétences risque d'avoir des répercussions sur la gestion même des communes. Ainsi une commune pourra se voir **imposer** des décisions contraires à ses intérêts et contraire à son propre avis.*

Un exemple d'école (je ne dis pas que cela va se produire, quoique !) : l'éolien. On peut être pour ou contre. Et bien, une commune pourrait se voir «dotée» d'éoliennes alors que sa population et ses élus seraient contre !

Une des premières applications du transfert de compétences est la facture d'assainissement. On voit bien la complexité du dispositif et surtout la difficulté à obtenir des informations !

Il va falloir être très attentif à propos du projet de station d'épuration, priorité affichée de la nouvelle COMCOM.

PPC : Tu n'es pas franchement optimiste ?

JLT : La réunion constitutive de la nouvelle Communauté à Hadol le 28 janvier 2009 ne m'a pas vraiment rassurée !

Il y a été question essentiellement d'élections et d'indemnités. A l'heure où la population souffre, où la crise est là, ont été élus 1 président et 9 vice-présidents, trois ayant le maximum possible d'indemnités et les 7 autres 50%. La masse indemnitaire est plus que doublée et passe de 31.500 € à 73.000 € pour l'année 2009 !

Il eût été opportun et décent de limiter cette hausse que ne connaissent pas les revenus de nos concitoyens !

La perspective de suppression de la taxe professionnelle, si elle se confirme, ne fera qu'accroître les difficultés, car il faudra bien trouver des ressources ou renoncer à certains projets.

*Enfin sur les compétences futures, les sous-entendus sur **l'eau et la forêt** doivent être levés, et ces gestions **rester communales** !*